

France 2030 : 534,7 M€ de crédits annulés par le Gouvernement ; critiques sur la méthode

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°384217 - Publié le 16/01/2025 à 17:22

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 17/01/2025 à 13:44



Éric Lombard au Sénat, le 16/01/2025 - © D.R.

Un amendement déposé par le Gouvernement minorant de 534,7 M€ les crédits de paiement de la mission « Investir pour la France de 2030 » est adopté en séance publique au Sénat, le 16/01/2025. Dotée de 5,8 Md€ dans le PLF (Projet de loi de finances) 2025 initial, la mission voit ainsi ses crédits ramenés à 5,3 Md€.

« Depuis le lancement du plan, il y a quatre ans [...] 200 appels à projets ont été lancés, 4 300 projets sélectionnés, et le plan finance l'ensemble du cycle de l'innovation, depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'industrialisation », déclare Éric Lombard, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

« Mais hélas, et je le regrette, le défi de la réduction des déficits dans lequel nous sommes fermement engagés - je rappelle que nous souhaitons, nous allons, tenir l'objectif d'une réduction au-dessous de 3 % en 2029 - nous impose aussi de réduire l'investissement public. »

Avec une mobilisation de la trésorerie excédentaire des opérateurs du plan, l'annulation de crédits n'a pas d'impact sur l'ambition et le déploiement de France 2030, selon le Gouvernement. Un amendement adopté en commission des finances, le 31/10/2024, qui reposait sur le même principe mais pour un montant moindre (144 M€), est retiré.

« La répartition sera proportionnelle entre les programmes de la mission, à l'exclusion du programme "Financement structurel des écosystèmes d'innovation" qui est épargné », indique Éric Lombard. Cependant, le détail de l'amendement montre que l'essentiel de l'effort est porté par le programme « Financement des investissements stratégiques » (415,93 M€).

Tout en apportant son soutien à l'amendement, Jean-François Husson, sénateur (L.R.(Les Républicains)) et rapporteur général de la commission des finances, critique la méthode du Gouvernement, avec un « amendement nocturne » transmis la veille à 23h30.

Le détail des annulations

Le détail des annulations de crédit par programme de la mission est le suivant :

- Financement des investissements stratégiques : 415 933 624 € ;
- Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche : 46 090 970 € ;
- Valorisation de la recherche : 36 330 023 € ;
- Accélération de la modernisation des entreprises : 36 359 541 €.

« On a tout le financement de la recherche »

« 500 millions, c'est de la folie douce. On tape dans le gras, parce que dans France 2030, on a tout le financement de la recherche », déclare Vincent Louault, sénateur (Les Indépendants) d'Indre-et-Loire.

« On enlève à la recherche. Mais enfin, est-ce que c'est le signe qu'il faut donner aujourd'hui ? », ajoute Pascal Savoldelli, sénateur communiste du Val-de-Marne.

Une « absence de transparence »

« L'absence de transparence et de coordination du Gouvernement est aujourd'hui regrettable, pour ne pas dire surprenante et/ou incompréhensible », déclare Jean-François Husson, qui revient sur la communication tardive de l'amendement.

« Le Gouvernement s'était engagé, je dirais, une nouvelle fois, à être plus transparent sur le plan France 2030, et notamment à tenir le Parlement informé de son évolution. Convenez que le résultat, à travers cet amendement nocturne, dit plutôt le contraire. »

« À aucun moment, le Gouvernement n'a fait part à notre commission de son intention de proposer de nouvelles mesures d'économies. [...] Alors, soit la trésorerie des opérateurs France 2030 a été bouleversée in extremis hier soir, et alors merci de nous en donner les circonstances, soit le gouvernement savait depuis un certain temps qu'il y avait des marges de manœuvre et il eut été préférable de partager ces enjeux avec la commission. »

« La raison pour laquelle cet amendement est parvenu tardivement, c'est que ce Gouvernement, installé à la fin du 23/12, et même si nous y travaillons depuis cette fin de journée, jour et nuit, n'a pas permis que les arbitrages soient rendus avant. [...] Encore une fois, je le regrette, mais c'est l'effet d'une séquence tout à fait inhabituelle dans notre vie politique », indique Éric Lombard.



Sénat

Catégorie : État / Agences d'État

Adresse du siège

15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06 France

Général

Date de création	1795
Statut	Chambre haute du Parlement français
Implantations, dont siège	Paris (siège)

Missions et objectifs

Le Sénat détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Il représente les collectivités territoriales.

- Champs de compétences de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication :
 - l'éducation (enseignement scolaire, agricole, technique, supérieur)
 - la recherche
 - la culture
 - la communication (presse, télévision, nouveaux médias)
 - la francophonie
 - le sport
 - la jeunesse
 - la vie associative.

Membres

348 sénateurs

Présidence

Président du Sénat : Gérard Larcher

Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication : Laurent Lafon

Fiche n° 4398, créée le 28/09/2016 à 18:16 - Màj le 15/01/2025 à 14:42